

Un coup d'œil sur l'agriculture canadienne

La culture de champignons, de serre et la culture de bleuets en corymbe jouent un rôle essentiel en Colombie-Britannique

par Saneliso Mhlanga

Date de diffusion : le 15 juin 2022



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Un coup d'œil sur l'agriculture canadienne



La culture de champignons, de serre et la culture de bleuets en corymbe jouent un rôle essentiel en Colombie-Britannique

par Saneliso Mhlanga

Le terrain varié, la population dense et la valeur élevée des terres de la Colombie-Britannique en font un endroit idéal pour les petites exploitations spécialisées. De plus, le climat modéré de la province, ses sols fertiles et son accès à l'eau et à la technologie offrent des avantages supplémentaires pour la culture des fruits et légumes. Les données du Recensement de l'agriculture de 2021 montrent comment la Colombie-Britannique se positionne parmi les chefs de file du pays en matière d'agriculture intensive qui utilise moins de terres, comme la culture en serre et la culture des champignons.

La Colombie-Britannique se classe au deuxième rang au chapitre de la superficie de culture en serre

En 2021, les exploitations agricoles de la Colombie-Britannique ont déclaré la deuxième superficie de culture en serre en importance au Canada, soit 66,0 millions de pieds carrés, en hausse de 14,0 % par rapport à 2016. La province était à l'origine du cinquième (20,0 %) de la superficie de culture en serre déclarée au Canada.

La province a également déclaré la plus grande superficie de culture en serre pour les fines herbes. En 2021, les exploitations agricoles en Colombie-Britannique ont déclaré 1,9 millions de pieds carrés de superficie de fines herbes en serre, ce qui représentait 62,3 % de la superficie de culture en serre pour les fines herbes au Canada.

La Colombie-Britannique a la plus grande superficie consacrée à la culture de champignons

En 2021, les exploitations agricoles de la Colombie-Britannique ont déclaré une augmentation de 50,8 % de la superficie consacrée à la culture de champignons, dépassant ainsi l'Ontario pour devenir la province qui possède la plus grande superficie consacrée à la culture de champignons au Canada. La province a déclaré une superficie de 3,4 millions de pieds carrés, suivis de près par l'Ontario, qui a déclaré une superficie de 3,3 millions de pieds carrés. Les grandes exploitations (celles dont les revenus s'élèvent à 2 millions de dollars et plus) étaient à l'origine de 90,4 % de la superficie consacrée à la culture de champignons déclarée en Colombie-Britannique.

En 2021, la grande majorité (87,9 %) de la superficie totale consacrée à la culture de champignons déclarée par les exploitations agricoles au Canada était constituée de champignons Agaricus, et les exploitations de la Colombie-Britannique en représentaient près de la moitié (48,0 %).

La Colombie-Britannique possède la grande majorité de la superficie en acres consacrée à la culture de bleuets en corymbe et de cerises douces du Canada

En 2021, les exploitations agricoles de la Colombie-Britannique ont déclaré une superficie de 27 008 acres de bleuets en corymbe, ce qui représentait 88,6 % de la superficie totale consacrée à la culture de bleuets en corymbe au Canada. Les bleuets en corymbe ont été cultivés pour la consommation locale, ainsi que pour les marchés d'exportation et de transformation. En particulier, [l'augmentation des exportations de bleuets en corymbe au cours des cinq dernières années](#) a entraîné les agriculteurs à remplacer la culture de framboises par celle de bleuets en corymbe.

La Colombie-Britannique compte aussi la plus grande superficie de cerises douces au Canada. En 2021, la province a déclaré une superficie de 7 046 acres de cerises douces, ce qui représentait 94,7 % de la superficie totale consacrée à la culture de cerises douces au Canada. De 2016 à 2021, la superficie consacrée à la culture de cerises douces a augmenté de 43,5 % en Colombie-Britannique. Une plus grande demande étrangère a été le principal facteur de l'augmentation de la superficie en acres consacrée à la culture de cerises douces. Des températures plus chaudes dans la province ont permis l'expansion de terres cultivées utilisables et l'introduction de nouvelles variétés de cerises douces.

Parallèlement, la superficie en acres consacrée à la culture de raisins a également augmenté dans la province. De 2016 à 2021, la superficie en acres

consacrée à la culture de raisins en Colombie-Britannique a augmenté de près du tiers (32,9 %). En 2021, les exploitations agricoles en Colombie-Britannique ont déclaré 12 829 acres, ce qui représentait 36,7 % de la superficie totale consacrée à la culture de raisins au Canada.

Le nombre d'exploitations agricoles est en baisse

De 2016 à 2021, le nombre total d'exploitations agricoles déclarées en Colombie-Britannique a diminué de 9,6 %. Il s'agit d'une diminution plus de cinq fois plus prononcée que celle enregistrée à l'échelle nationale (-1,9 %).

En 2021, c'est en Colombie-Britannique que l'on a dénombré le plus grand nombre d'exploitations agricoles ayant déclaré pratiquer la culture des bleuets de corymbe, de raisins et de cerises douces au pays. Comme la culture des bleuets de corymbe, de raisins et de cerises douces est déclarée dans la catégorie des exploitations de culture de fruits et de noix, ce type d'exploitation agricole représentait la plus grande proportion (19,2 %) des exploitations de la province, suivies de très près par les exploitations d'autres cultures agricoles, qui représentaient 19,1 % de toutes les exploitations de la province.

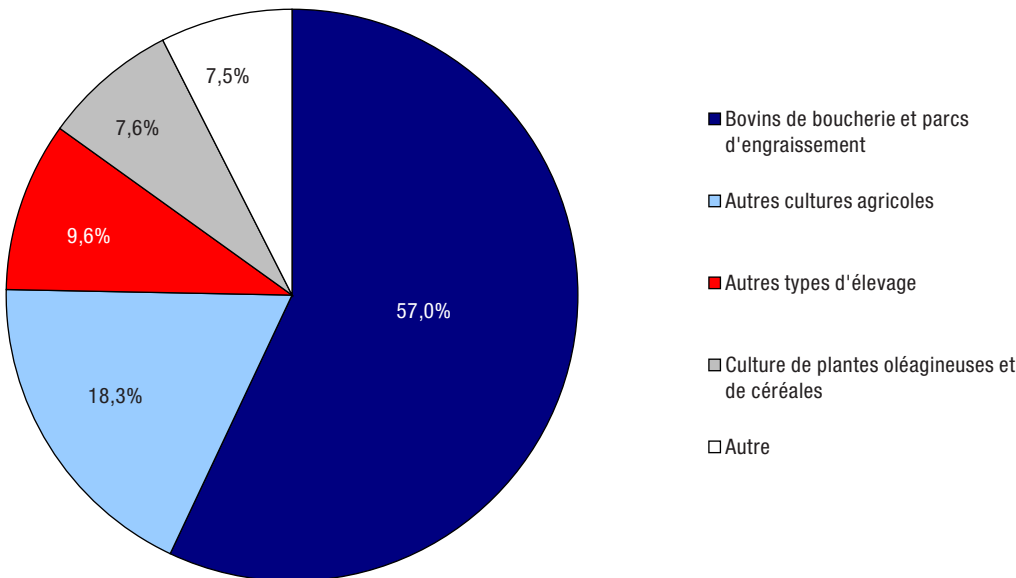
Tableau 1
Nombre et proportion d'exploitations agricoles selon le type d'exploitation, Colombie-Britannique, 2021

	nombre	pourcentage
Élevage de bovins laitiers et production laitière	492	3,1
Élevage de bovins de boucherie et parcs d'engraissement	2 284	14,4
Élevage de porcs	93	0,6
Élevage de volailles et production d'œufs	1 266	8,0
Élevage de moutons et de chèvres	636	4,0
Autres types d'élevage	2 350	14,8
Culture de plantes oléagineuses et de céréales	419	2,7
Culture de légumes et de melons	1 077	6,8
Culture de fruits et de noix	3 036	19,2
Culture en serre et en pépinière et floriculture	1 167	7,4
Autres cultures agricoles	3 021	19,1
Total	15 841	100,0

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2021 (3438).

Graphique 1

Proportion de la superficie agricole selon le type d'exploitation, Colombie-Britannique, 2021



Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2021 (3438).

Les exploitations agricoles spécialisées dans la culture en serre représentent une faible proportion de la superficie agricole totale

Même si elles constituaient une importante source de revenus d'exploitation dans la province, les exploitations agricoles classées comme des exploitations agricoles spécialisées dans la culture en serre et en pépinière et dans la floriculture n'ont représenté que 0,7 % de la superficie agricole totale en 2021. Ce n'est pas inattendu, étant donné que la culture en serre et la culture de champignons sont parfois qualifiées d'agriculture à haut rendement, car elles permettent aux agriculteurs de produire plus d'aliments sur moins de terres. À titre de comparaison, les exploitations agricoles classées comme des exploitations d'élevage de bovins de boucherie et de parcs d'engraissement représentaient 57,0 % de la superficie agricole totale de la Colombie-Britannique.

La superficie en acres consacrée aux grandes cultures et à la culture du foin est en déclin, mais elle fait toujours partie intégrante de l'agriculture en Colombie-Britannique

Bien que la superficie en acres consacrée aux grandes cultures et à la culture du foin ait diminué (4,5 %) dans la province de 2016 à 2021, elle représentait toujours plus du cinquième (22,7 %) de la superficie totale en acres cultivées de la province. En 2021, les exploitations agricoles de la Colombie-Britannique ont déclaré 1,3 millions d'acres consacrées aux grandes cultures et à la culture de foin. La superficie consacrée à d'autres foins cultivés et à d'autres cultures fourragères (404 770 acres) a été la plus importante, suivie de la superficie consacrée à la luzerne et aux mélanges de luzerne (379 069 acres) et de celle consacrée au canola (103 340 acres).

De 2016 à 2021, la superficie en acres consacrée à d'autre foin cultivé et autres cultures fourragères en Colombie-Britannique a augmenté de 8,9 % et la superficie en acres consacrée au canola a augmenté de 8,6 %, tandis que la superficie consacrée à la luzerne a diminué de 22,6 %.

Les exploitations agricoles spécialisées dans la culture en serre ont les revenus et les dépenses d'exploitation les plus élevés de la province

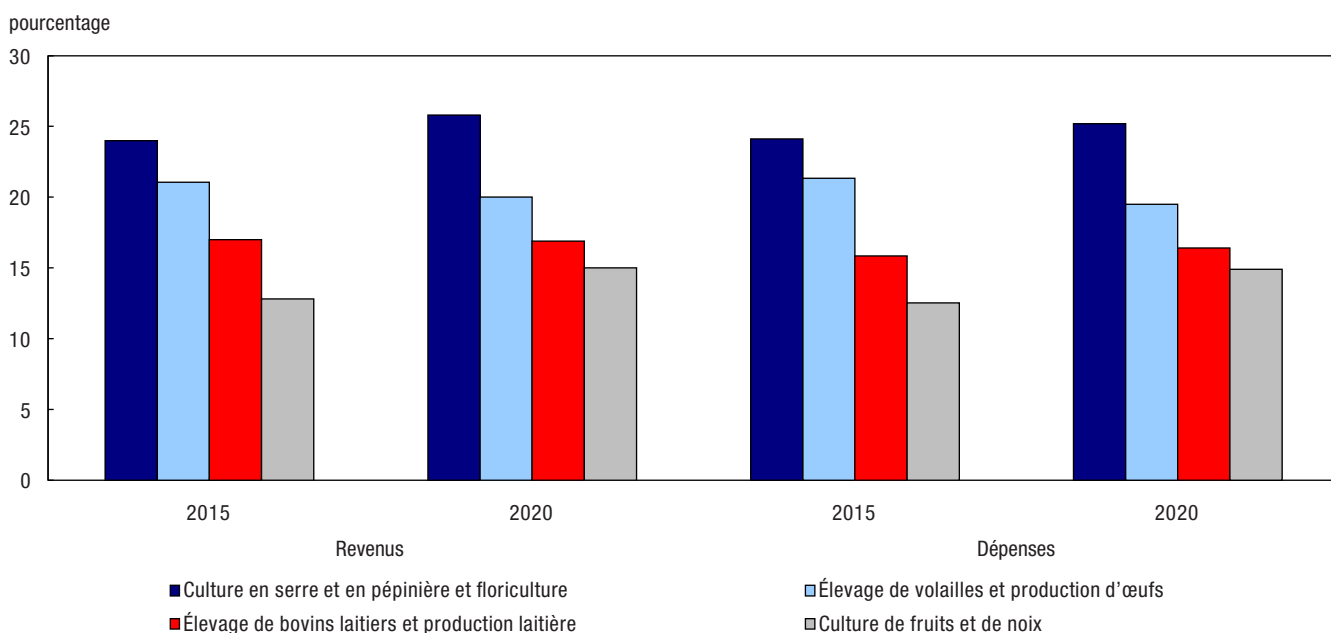
En 2020, les exploitations agricoles classées comme des exploitations agricoles spécialisées dans la culture en serre et en pépinière et dans la floriculture étaient à l'origine de 25,8 % des 4,8 milliards de dollars en revenus d'exploitation agricole de la province. Venaient ensuite l'élevage de volailles et la production d'œufs (20,0 %), l'élevage de bovins laitiers et la production laitière (16,9 %), et la culture de fruits et de noix (15,0 %).

Les exploitations agricoles dont les revenus d'exploitation sont plus faibles ouvrent la voie à la vente directe

En 2020, plus que la moitié des exploitations agricoles (51,1 %) qui ont déclaré avoir eu recours à la vente directe en Colombie-Britannique ont enregistré des revenus d'exploitation inférieurs à 10 000 \$. Ce pourcentage était nettement plus élevé que la tendance observée partout au Canada, où moins du tiers des exploitations (32,4 %) dans la même catégorie de revenus ont déclaré avoir eu recours à la vente directe.

La Colombie-Britannique a affiché la proportion la plus élevée d'exploitations agricoles dans la catégorie des revenus les plus faibles (inférieures à 10 000 \$). En 2020, les exploitations agricoles dont les revenus d'exploitation étaient inférieurs à 10 000 \$ représentaient 40,6 % de l'ensemble des exploitations agricoles de la province, ce qui représentait plus du double du taux national (19,2 %).

Graphique 2
Proportion du total des revenus et des dépenses agricoles selon les quatre principaux types d'exploitations, Colombie-Britannique, 2015 et 2020



Sources : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2016 et 2021 (3438).

En 2020, 34,0 % des exploitations agricoles de la province ont déclaré avoir eu recours à la vente directe. Ce taux est 2,5 fois supérieur au taux national (13,6 %). Les exploitations agricoles classées comme des exploitations agricoles productrices de fruits et de noix représentaient une grande partie (19,3 %) des 5 381 exploitations agricoles ayant déclaré avoir eu recours à la vente directe en 2020 dans la province.

La Colombie-Britannique est parmi les chefs de file nationaux dans la culture des légumes de champ

Les exploitations agricoles de la Colombie-Britannique ont déclaré la troisième superficie en acres en importance consacrée à la culture de légumes de champ au Canada. En 2021, les exploitations agricoles de la province ont déclaré 14 957 acres consacrées aux légumes de champ, ce qui représentait 5,7 % de la proportion nationale. Le maïs sucré, les courges, les courgettes et les pois verts représentaient un peu moins du tiers (32,6 %) de la superficie en acres consacrée aux légumes de champ déclarés en Colombie-Britannique.

En 2021, les exploitations agricoles de la Colombie-Britannique ont déclaré la deuxième superficie en importance consacrée au chou frisé (kale) et aux choux de Bruxelles au pays. La province était à l'origine de 22,7 % de la superficie nationale en acres de chou frisé et 33,5 % de la superficie nationale en acres de choux de Bruxelles.

La Colombie-Britannique se classe au troisième rang au chapitre de la production de poulets et d'œufs au Canada

De 2016 à 2021, le nombre de poules et de poulets (22,9 millions) déclarés en Colombie-Britannique a augmenté de 10,9 %, ce qui représentait plus du double du taux national (4,7 %). Parallèlement, le nombre d'œufs de consommation (95,9 millions de douzaines) a augmenté de 33,5 % de 2015 à 2020, comparativement à 20,8 % pour l'ensemble du Canada.

En revanche, le nombre de dindes et de dindons (733 784) a diminué de 14,9 % de 2016 à 2021, comparativement à une diminution de 27,8 % à l'échelle nationale.

Le nombre de moutons et d'agneaux diminue, tandis que le nombre de bisons augmente

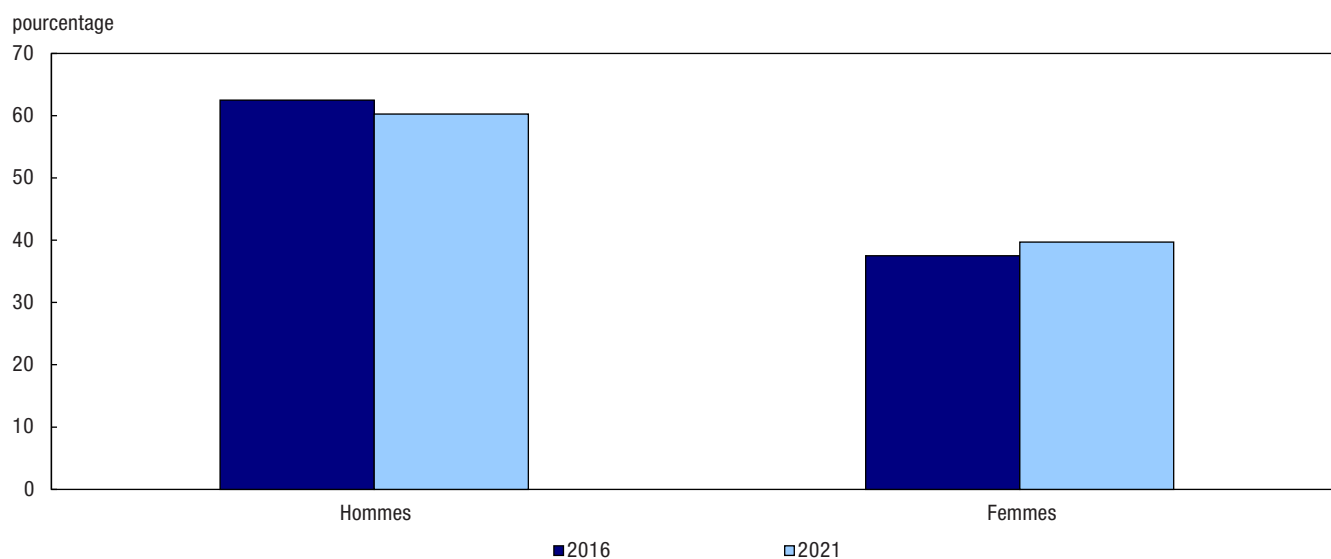
En Colombie-Britannique, le nombre de bovins et de veaux a diminué de 6,4 % par rapport au recensement précédent. En 2021, les exploitations agricoles de la province ont déclaré 617 336 bovins et veaux. Le nombre total de moutons et d'agneaux a également diminué de 7,8 % au cours de la même période. En 2021, les exploitations agricoles de la Colombie-Britannique ont déclaré 54 608 moutons et agneaux. En revanche, le nombre de bisons a plus que doublé par rapport au recensement précédent. En 2021, les exploitations agricoles de la Colombie-Britannique ont déclaré 14 888 bisons, ce qui représentait 10,0 % du total des bisons du Canada.

La Colombie-Britannique compte la plus forte proportion d'exploitantes agricoles parmi les provinces

Comme c'était le cas en 2016, c'est en Colombie-Britannique que la proportion d'exploitantes agricoles (39,7 %) était la plus élevée parmi les provinces du Canada. Il s'agit d'une légère augmentation par rapport à 2016 (37,5 %). La province représentait 11,8 % de l'ensemble des exploitantes agricoles. En 2021, les exploitations agricoles classées comme des exploitations d'élevage de moutons et de chèvres et d'autres types d'élevage ont déclaré la plus forte proportion d'exploitantes agricoles dans la province.

La Colombie-Britannique a également déclaré la plus grande proportion d'exploitantes agricoles âgées de 35 à 54 ans. En 2021, 41,8 % des exploitantes agricoles de la province étaient âgées de 35 à 54 ans. Cette proportion était plus élevée que dans toute autre province, de même qu'à l'échelle nationale (31,6 %).

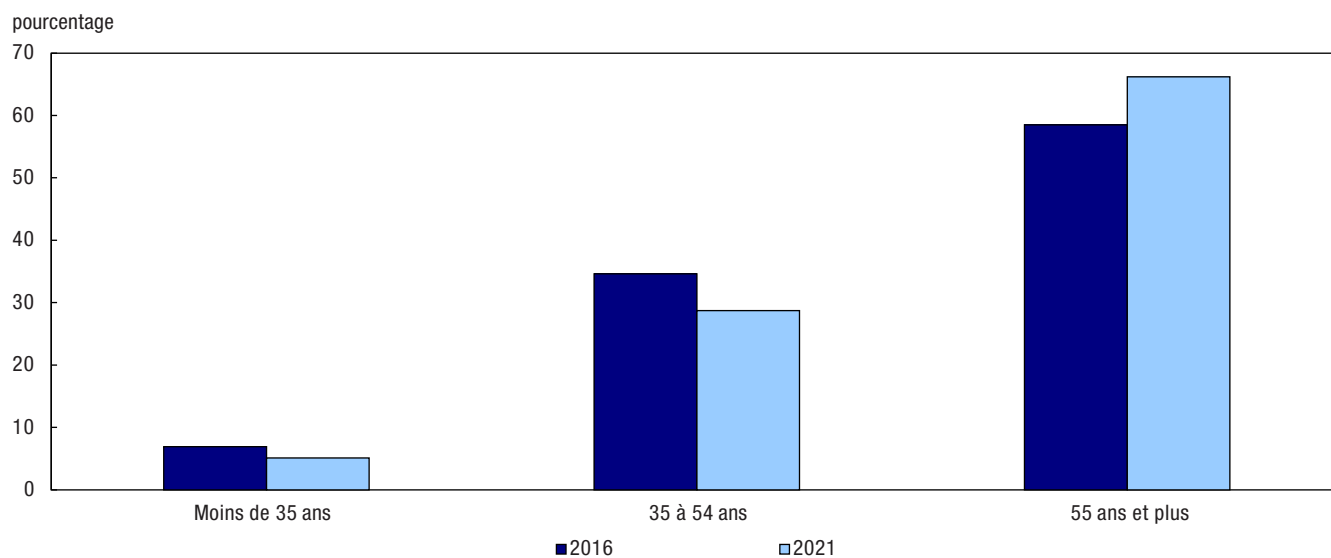
Graphique 3
Pourcentage d'exploitants agricoles selon le sexe, Colombie-Britannique, 2016 et 2021



Note : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100 %.

Sources : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2016 et 2021 (3438).

Graphique 4
Pourcentage d'exploitants agricoles selon le groupe d'âge, Colombie-Britannique, 2016 et 2021



Note : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100 %.

Sources : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2016 et 2021 (3438).

La majorité des exploitants agricoles prennent de l'âge

Comme c'était le cas à l'échelle nationale, l'âge moyen des exploitants agricoles en Colombie-Britannique a augmenté, passant de 56,3 ans en 2016 à 57,8 ans en 2021. Près des deux tiers (66,2 %) des exploitants agricoles dans la province étaient âgés de 55 ans et plus, ce qui était légèrement supérieur au niveau national (60,5 %).

Le taux de planification de la relève est en hausse, mais il est toujours inférieur au niveau national

En 2021, 9,7 % des exploitations agricoles de la Colombie-Britannique ont déclaré avoir un plan de relève, en hausse par rapport à 6,7 % en 2016. À titre

de comparaison, 12,0 % des exploitations agricoles dans l'ensemble du Canada ont déclaré avoir un plan de relève.

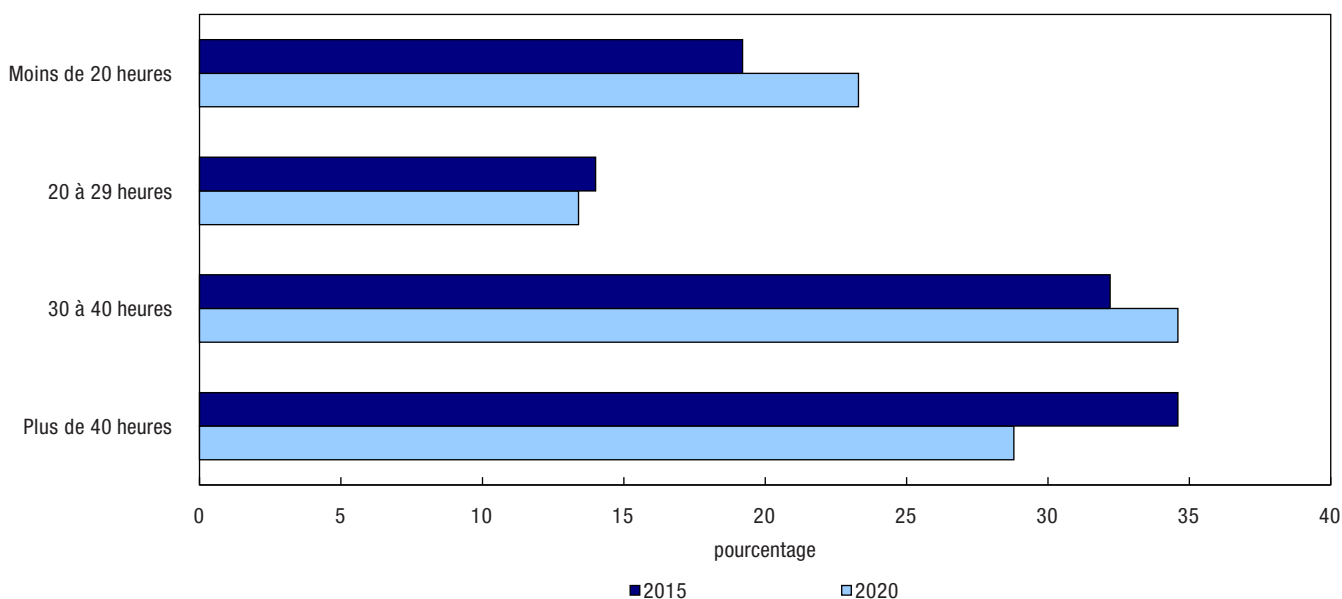
Parmi les 1 530 exploitations agricoles ayant déclaré avoir un plan de relève dans la province en 2021, plus du cinquième (21,6 %) d'entre elles ont été classées comme des exploitations agricoles productrices de fruits et de noix.

La proportion d'exploitants agricoles travaillant hors ferme est en hausse

En Colombie-Britannique, la proportion d'exploitants agricoles ayant déclaré travailler hors ferme est passée de 51,1 % en 2015 à 53,5 % en 2020. Le changement le plus important s'est manifesté dans la proportion d'exploitants agricoles travaillant plus de 40 heures hors de leur exploitation. En 2015, 34,6 % des exploitants agricoles ont travaillé hors ferme; en 2020, cette proportion a diminué pour s'établir à 28,8 %.

Graphique 5

Répartition des exploitants agricoles ayant déclaré travailler hors ferme, selon la catégorie de nombre d'heures travaillées par semaine, Colombie-Britannique, 2015 et 2020



Note : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100 %.

Sources : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2016 et 2021 (3438).

Notes aux lecteurs

Définitions et concepts

Un changement conceptuel important a été apporté à la principale unité statistique utilisée par le Programme de la statistique agricole de Statistique Canada dans le cadre du Recensement de l'agriculture de 2021 : une « ferme » ou une « exploitation agricole » (c.-à-d. la ferme de recensement) désigne maintenant une unité qui génère des produits agricoles et qui déclare des revenus ou des dépenses aux fins de l'impôt à l'Agence du revenu du Canada. Avant 2021, une « ferme » était définie comme étant une exploitation agricole qui produisait au moins un produit agricole destiné à la vente.

En 2021, des changements ont été apportés à la définition d'une ferme de recensement; au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, certaines activités qui étaient précédemment incluses dans la définition ne le sont plus en 2021. Il convient de faire preuve de prudence lorsqu'on compare les données du Recensement de l'agriculture de 2021 avec celles des recensements précédents.

Les données affichées par région géographique ont fait l'objet d'un ajustement tabulaire aléatoire (ATA). Les données totales du Canada pour les répartitions géographiques peuvent différer des données totales du Canada affichées dans les tableaux par le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et par classe de ventes.

Les données pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ne sont pas incluses dans les totaux nationaux ; elles sont présentées séparément.

Le Recensement de l'agriculture, qui a lieu tous les cinq ans, est un recensement de toutes les exploitations agricoles qui produisent des produits agricoles et déclarent leurs revenus ou des dépenses aux fins de l'impôt à l'Agence du revenu du Canada. Les concepts importants utilisés dans cette analyse comprennent :

La **superficie agricole totale**, à savoir les terres possédées ou exploitées par une exploitation agricole, comprend : les terres en culture; les terres en jachère; les terres améliorées et les terres non améliorées; les terres boisées et les terres humides; et toute autre terre (y compris les terres en friche et les terres où se trouvent les bâtiments agricoles).

La superficie agricole totale représente la superficie totale des terres possédées, louées, en métayage ou exploitées par cette exploitation, moins la superficie des terres exploitées par d'autres.

Les **terres en culture** désignent la superficie totale consacrée aux grandes cultures, au foin, aux légumes de champ, aux fruits, aux petits fruits, aux noix, au gazon, aux produits de pépinières et aux arbres de Noël.

La classification des **types d'exploitations agricoles** est une procédure qui permet de grouper les fermes de recensement selon leur principal produit. Elle s'effectue en estimant les revenus que la ferme est susceptible de tirer de la vente des cultures et des animaux d'élevage déclarés dans le questionnaire, et en déterminant le produit ou le groupe de produits qui représente la plus grande part des revenus agricoles éventuels de la ferme. Ainsi, une ferme de recensement dont les porcs pourraient représenter 60 % de ses revenus totaux, les bovins de boucherie 20 % et le blé 20 %, serait classée comme une ferme porcine. Les types d'exploitations agricoles utilisés dans ce document sont établis d'après le SCIAN de 2017.

Exploitant agricole désigne les personnes qui sont chargées de prendre les décisions en matière de gestion d'une exploitation agricole. Est également appelé agriculteur, fermier ou propriétaire de ranch.

Les employés agricoles comprennent à la fois les exploitants agricoles et les travailleurs agricoles.

Des **indices de prix** ont été utilisés pour obtenir des estimations en dollars constants des ventes, des valeurs d'exportation et des actifs agricoles afin d'éliminer l'impact de la variation des prix dans les comparaisons d'une année à l'autre.

Revenus d'exploitation agricole

Les données sur les revenus d'exploitation agricole proviennent du Programme de données fiscales agricoles (PDFA). Auparavant, les revenus des exploitations agricoles étaient déclarés au Recensement de l'agriculture. Il convient de faire preuve de prudence lorsque l'on compare les données du Recensement de l'agriculture de 2021 avec celles des recensements précédents.

Le Recensement de l'agriculture mesure les revenus d'exploitation agricole (en dollars courants) pour

l'année civile ou financière précédant le recensement. Les revenus d'exploitation agricole (avant les dépenses) comprennent les revenus d'exploitation de la vente de tous les produits agricoles, les paiements reçus de programmes et les revenus du travail à forfait.

Les éléments suivants ne sont pas compris dans les revenus d'exploitation agricole : les ventes de produits forestiers (par exemple, du bois de chauffage, du bois à pâte, des billes, des poteaux de clôture, des pilotis), les ventes de biens immobilisés (par exemple, des quotas, des terres, de la machinerie) et les revenus provenant de la vente de produits achetés uniquement pour la vente au détail.

revenus et leurs dépenses d'exploitation pour la dernière année fiscale ou civile complète (2020).

Le **travail à temps plein** désigne un travail de 30 heures et plus par semaine effectué par les exploitants agricoles; le **travail à temps partiel** désigne un travail de moins de 30 heures par semaine effectué par les exploitants.

Certaines données se réfèrent à une période de référence différente du jour du recensement. Par exemple, en ce qui a trait aux données financières, la période de référence correspond à l'année civile ou financière précédant le recensement.

Total des dépenses d'exploitation

Les données sur le total des dépenses d'exploitation proviennent du PDFA. Auparavant, les dépenses des exploitations agricoles étaient déclarées au Recensement de l'agriculture. Il convient de faire preuve de prudence lorsque l'on compare les données du Recensement de l'agriculture de 2021 avec celles des recensements précédents.

Le Recensement de l'agriculture mesure les dépenses d'exploitation (en dollars courants) pour l'année civile ou financière précédant le recensement. Les dépenses d'exploitation comprennent tous les coûts associés à la production de produits agricoles (par exemple, le coût des semences, des aliments pour animaux, du carburant et des engrais).

Les éléments suivants ne sont pas compris dans le total des dépenses d'exploitation : l'achat de terres, de bâtiments et d'équipement, l'amortissement ou la déduction pour amortissement. L'amortissement représente la dépense économique d'« usure ». La déduction pour amortissement représente les dépenses inscrites par le déclarant en vertu des règlements sur les impôts.

Ratio des dépenses et des revenus

Le ratio des dépenses et des revenus représente le montant moyen des dépenses d'exploitation engagées pour un dollar de recettes d'exploitation agricole. Le ratio est calculé en dollars courants.

Le jour du recensement était le 11 mai 2021. On a demandé aux exploitants agricoles de déclarer leurs